

**L214**

A n i m a u x

M. Bruno Le Maire
Ministère de l'Agriculture
Hôtel de Villeroy
78, rue de Varenne
75007 Paris

Le 11 juillet 2011

Monsieur le ministre,

Le salon ANUGA, qui se tiendra en octobre prochain en Allemagne, a décidé d'interdire la présentation et la dégustation du foie gras. Votre lettre à votre homologue allemande nous fait vivement réagir.

Nous sommes atterrés de votre soutien aveugle à la filière française du foie gras.

Comment pouvez-vous écrire que « la France applique rigoureusement toute la réglementation communautaire sur le bien-être animal » ?

Vous le savez, les cages individuelles sont interdites en Europe depuis le 1^{er} janvier 2011. Vous le savez, elles sont encore utilisées en France à une écrasante majorité, avec la bénédiction de votre ministère. Vous le savez, la Commission européenne a demandé à la France de se mettre aux normes dans les meilleurs délais.

De plus, la position de Köln Messe Gmbh est cohérente avec la position de l'Allemagne qui a interdit dès 1993 l'alimentation forcée des animaux.

En interdisant la présentation de foie gras, le salon de Cologne a pris une décision respectueuse à la fois des animaux et de la réglementation européenne. Nous ne pouvons que vous inviter à respecter sa décision.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, nos respectueuses salutations.

Antoine Comiti
Président de L214

PJ : Copie de la lettre de la Commission européenne adressé à L214 le 9 juin 2011.